

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

NOVEMBRE

### LE 05 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 05 novembre 2018 au 837, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay	Monsieur Robert Morissette
Monsieur André Lauzière	Monsieur Marc St-Louis

Sont absent la conseillère et le conseiller suivants :

Madame Priska Kirouac	Monsieur Normand Dubois
-----------------------	-------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu:

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 09 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 09 octobre 2018 a été remis à chaque membre du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de modifier le libellé de certaines résolutions du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 09 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

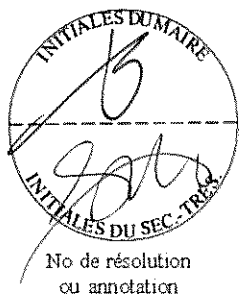
### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller, monsieur André Lauzière, mentionne qu'il n'a pas assisté à la dernière réunion car il était absent.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### COMITÉ CULTUREL

Le conseiller, monsieur André Lauzière, mentionne qu'il n'a pas assisté à la dernière réunion car il était absent.

### COMITÉ OMH

Le conseiller, monsieur Marc St-Louis, mentionne qu'il y a un logement à louer et discussion de l'entente.

### LOISIRS COLLECTIFS

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, mentionne qu'il y eu 39 inscriptions pour 2018.

### RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller monsieur Robert Morissette, mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 20 novembre 2018.

### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

La conseillère, madame Sylvie Tanguay, mentionne que le comité est en préparation pour la fête de Noël qui aura lieu le 09 décembre 2018 (environ 60 inscriptions).

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, mentionne que la réunion a été très courte beaucoup de sujets reportés.

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - OCTOBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois d'octobre 2018 pour 5 permis totalisant une somme de 265 500 \$.

### CORRESPONDANCE - OCTOBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'octobre 2018 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

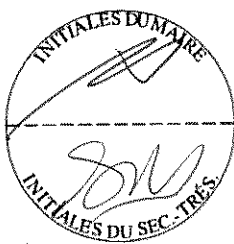
### COMPTES D'OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2018 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 249 370.52 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

2018-11-191



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois d'octobre 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER COURANT

La directrice générale fait le dépôt des états comparatif.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES ET À LA FERMETURE DES FOSSÉS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 09 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, et que le projet est disponible au bureau municipal dès le 10 octobre 2018 pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'adopter le règlement numéro 303 concernant l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC – ADOPTION DU BUDGET 2019

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2019 adopté par le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2019, le paiement de la contribution au montant de 3 281 \$.

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT que le service de consultation express prend fin;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.R.L. datée du 28 septembre 2018;

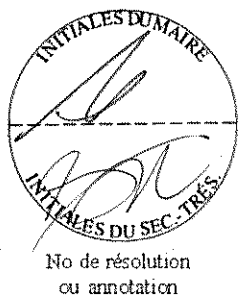
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 1000 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement

2018-11-192

2018-11-193

2018-11-194



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

de l'entente de service de consultation express avec Bélanger SauvÉ  
Avocats S.E.N.C.R.L. pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-195

### **ATELIER DE DÉPANNAGE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que l'Atelier de dépannage de Saint-Sylvère pour la  
Guignolée 2018 sollicite un appui financier afin de distribuer des paniers  
de Noël convenables à plusieurs familles;

CONSIDÉRANT que la distribution des paniers se fera le  
22 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le montant de l'appui financier de la Municipalité de  
Saint-Sylvère sera établi selon les besoins versus les dons recueillis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement  
au montant maximum de 1 000 \$ en guise d'aide financière à l'Atelier de  
dépannage de Saint-Sylvère afin de distribuer les paniers de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-196

### **DEMANDE DE COMMANDITE - FÊTE DE NOËL COMITÉ DES LOISIRS DE ST- SYLVÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par madame  
Sylvie Tanguay pour et au nom du Comité des Loisirs de St-Sylvère pour la  
Fête de Noël qui aura lieu le dimanche 9 décembre 2018 à l'église de  
Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT que cette activité regroupe les enfants de Saint-Sylvère de  
12 ans et moins;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de St-Sylvère demande un soutien  
financier de 10 \$ par inscription;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la municipalité commandite un montant de 10\$ par enfants inscrit à  
la Fête de Noël. Que le comité des loisirs doit remettre la liste des enfants  
inscrit à la municipalité de Saint-Sylvère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PRIME POUR LES NON-RÉSIDENTS**

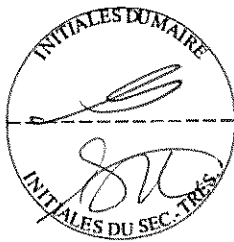
Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

2018-11-197

### **SOUSSION DÉBITMÈTRE - VALIDATION DE DONNÉES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a besoin de faire  
valider annuellement ses débitmètres (2);

CONSIDÉRANT qu'il faut faire la validation sur trois plages horaire faible-  
moyen-fort du débitmètre pour cette année;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions :

- CWA 1 400 \$ taxes en sus
- AVIZO EXPERTS-Conseils 2 336 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que le contrat pour la lecture des débitmètres soit donné à CWA et ce pour un montant de 1 400 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-198

### NOMINATION DE MONSIEUR ROGER FAUCHER - INSPECTION DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne responsable de l'inspection des chemins d'hiver pour assurer le suivi avec l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere nomme monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, responsable de l'inspection des chemins d'hiver ainsi qu'avec toutes les communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-199

### PAIEMENT DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE (REER) À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que tel que mentionné au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la Municipalité doit contribuer à un placement de fond de retraite pour un maximum de 3 % du salaire annuel;

CONSIDÉRANT que ce remboursement fait état à la date d'embauche du 25 août 2017 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité procède au versement du paiement du Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à la directrice générale et secrétaire-trésorière et mandate celle-ci à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-200

### TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE

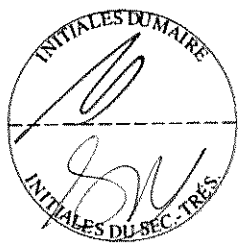
CONSIDÉRANT que de nouveaux postes budgétaires ont été mis en place au niveau de la voirie local;

CONSIDÉRANT que ces sommes avaient été mis au budget 2018, dans le poste 02-320-00521 entretien des chemins & trottoirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'AUTORISER madame Sophie Millette directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les transferts de fond dans les postes budgétaires suivants;

- 02-320-00-322 Transport de matériaux (7523.51\$)
- 02-320-00-523 Entretien véhicule & Machinerie (140.88\$)
- 02-320-00-525 Travaux à Contrat (3 998.88\$)
- 02-320-00-621 Achat de pierre & Gravier (1 969.51\$)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

02-320-00-622 Achat de Sable (2 318.91\$)  
02-30-00-625 Achat d'asphalte (2 309.98\$)  
02-320-00-649 Signalisation-Travaux de voirie (161.15\$)  
02-320-02-522 Entretien - Nettoyage de Fossés (3 128.43\$)

Que les sommes soit pris dans le poste 02-320-00-521-Entretien chemins & trottoirs et transférer dans les postes budgétaires ci-haut mentionnée. Que toutes sommes supplémentaires d'ici la fin d'année peut être transféré dans ces postes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-201

### BUDGET RÉVISÉ 2018 – OMH DÉFICIT D'EXPLOITATION

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le budget révisé 2018 de l'OMH;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation (OMH) est en déficit d'exploitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la Municipalité adopte le présent budget réviser 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-202

### AUTORISATION DES CHANGEMENTS DES VALVES EAUX POTABLES (EP) – MODIFICATION AU DEVIS INITIAL

CONSIDÉRANT qu'après analyse et vérification au site via le fournisseur, il faut remplacer les valves de régulation singer 4 et 6 pouces par des neuves;

CONSIDÉRANT que cela apporte des modifications au devis initial, la compagnie Norclair à monter une proposition financière pour le remplacement des deux valves singer soit 4 et 6 pouces en enlevant le budget restant pour les réparations de surface ses valves;

CONSIDÉRANT que Norclair à noter suite à certaines vérifications au niveau des dessins d'atelier des nouvelles valves, ceux-ci ont la même dimension que les valves existantes. Norclair a donc exclus les coûts associés à de la modification et remplacement de tuyauterie en amont et en aval de ses valves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise Norclair Mécanique de procédé a procédé aux travaux au coût de 10 692,65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

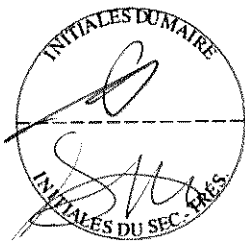
2018-11-203

### REMPLACEMENT DE ROULEMENTS ET COUROIE SUR UNITÉ DE VENTILATION - AUBIN PELISSIER

CONSIDÉRANT que suite à l'entretien annuel de l'unité de ventilation par Aubin Pélissier;

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer deux roulements, une courroie sur l'unité de ventilation

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 31 octobre au coût de 510.10 \$ (taxes en sus);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-11-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, DES ENTRÉES ET DES BORNES INCENDIES, BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé par résolution du conseil, 2018-10-182, de donner les contrats de déneigement de gré à gré, au même entrepreneur que l'an passé, avec une augmentation de 2% pour chacun de leur contrat de déneigement respectif;

CONSIDÉRANT que les contrats ciblent les endroits suivants :

Stationnements : 756A, rue Principale (bureau municipal)  
231, Route de l'École (garage municipal)  
837, 8<sup>e</sup> Rang (salle municipale)  
Église  
Chemin jeux de croquet jusqu'à la patinoire

Entrée de cours : Station d'eau potable  
Station des eaux usées

Déneigement des bornes incendies

Déneigement de la borne sèche

CONSIDÉRANT que lors de l'appel de la directrice général pour faire le suivies des contrats avec les entrepreneurs, certain se sont désistés;

CONSIDÉRANT que pour la saison 2018-2019 les contrats ont été octroyés de la façon suivante :

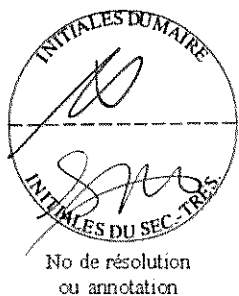
Endroit	Entrepreneur	Montant (avant taxes)
Bornes incendies	Travaux à forfait J. Rivard	1 310.00 \$
Bureau municipal	Travaux à forfait J. Rivard	975.00 \$
Église	Travaux à forfait J. Rivard	925.00 \$
Chemin jeux de croquet		
Jusqu'à la patinoire	Travaux a forfait J. Rivard	425.00 \$
Garage municipal	Travaux à forfait J. Rivard	925.00 \$
Salle municipale	Travaux à forfait J. Rivard	1 219.41 \$
Station d'eau potable	Travaux à forfait J. Rivard	506.94 \$
Station des eaux usées	Travaux à forfait J. Rivard	371.28 \$
Borne sèche		0 \$

(Les Entreprises S.G. retire sa soumission)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les soumissions de Travaux à forfaits J. Rivard concernant le déneigement des stationnements, des entrées et des bornes incendies.

Le conseil demande de faire une demande de soumission pour la borne sèche (vérifier avec les fermes dans le 6<sup>e</sup> rang) considérant le retrait de les Entreprises S.G..



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-205

### NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se doit de nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

De nommer les représentants suivants sur les comités correspondants:

RÉGIE DES DÉCHETS (RIGIDBNY)  
Monsieur Robert Morissette  
Monsieur Normand Dubois (substitut)

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC ET TRANSPORT  
COLLECTIF  
Monsieur Adrien Pellerin

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE  
Madame Priska Kirouac  
Madame Sylvie Tanguay (substitut)

LOISIRS COLLECTIFS  
Monsieur Normand Dubois  
Monsieur Adrien Pellerin

BIBLIOTHÈQUE  
Monsieur André Lauzière

COMITÉ CULTUREL  
Monsieur André Lauzière  
Monsieur Marc St-Louis (substitut)

COMITÉ OMH  
Monsieur Marc St-Louis  
Monsieur André Lauzière (substitut)

COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL (CDL)  
Monsieur Adrien Pellerin  
Madame Sylvie Tanguay

Que le maire peut être substitut pour chacun desdits comités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-206

### NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le besoin de nommer une coordonnatrice de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

De nommer madame Maryse Desilets, coordonnatrice de la Bibliothèque de Saint-Sylvère.

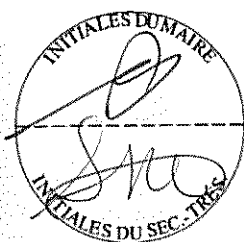
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-207

### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au siège pair (siège 2 Monsieur Marc St-Louis, siège 4 Monsieur Dominic Thibault dont leur mandat se termine le 31 décembre 2018;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que tous les deux désirent renouveler leur mandat jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme numéro 252 stipule que le Conseil municipal peut attribuer une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous forme de jetons de présence d'une valeur de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise et nomme un élu et un représentant du public pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Sylvere au siège pair mandat se terminant le 31 décembre 2020 :

Siège pair :

- 2 Monsieur Marc St-Louis (conseiller)
- 4 Monsieur Dominic Thibault (représentant du public)

Que la Municipalité de Saint-Sylvere attribue une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous formes de jetons de présences d'une valeur de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-208

### INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le projet d'intégration implique les municipalités de Deschailons-sur-St-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la MRC désire appliquer au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que les municipalités énumérées désirent partager une même infrastructure afin d'inter-relier leurs différents bâtiments municipaux à leur bureau administratif ainsi que les bureaux des municipalités au bureau de la MRC;

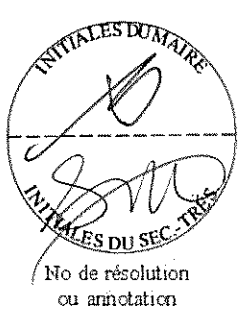
CONSIDÉRANT que les municipalités énumérées désirent partagées un service commun de téléphonie IP et de service internet;

CONSIDÉRANT que la mise en place de réseau inter-municipale permet de moderniser les services offerts des points de service en établissant une base de communication essentielle ainsi qu'une gestion technologique plus efficace;

CONSIDÉRANT que les municipalités énumérées disposent d'une infrastructure optique de qualité sur leur territoire qui leur permet de relier les points de service au bureau administratif de chacune de ces municipalités et ces dernières au bureau administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT que généralement le retour sur investissement du projet est rentable tant sur le point de vue technologique que financier sur une période d'environ 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère

De signer une demande de financement pour investir dans la création d'un réseau de communication et ainsi couvrir l'ensemble des points de service des différentes municipalités énumérées en utilisant le réseau de fibres optiques de la MRC.

Que le préfet et le directeur générale soit mandaté pour signer, au nom de la MRC et des municipalités énumérées, les documents administratifs nécessaires à la réalisation de la demande de financement auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-209

**LOISIRS COLLECTIFS – ADOPTION BUDGET 2019**

CONSIDÉRANT que la quote-part prévue pour notre adhésion aux Loisirs collectifs pour l'année 2019 est de 6 748 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise, pour l'année 2019, le paiement de notre quote-part au montant de 6 748 \$ pour notre adhésion aux Loisirs collectifs et ce pour un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 21 h 01 et elle prend fin à 21 h 01.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

2018-11-210


**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

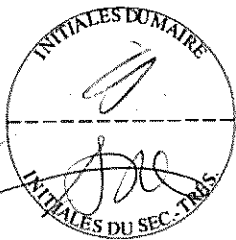
Il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 21 h 02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

  
Adrien Pellerin  
Maire

  
Sophie Millette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN  
Maire

